

Quels sont les besoins de nos seniors : la municipalité mène l'enquête



Besoin d'être aidé pour un travail de tonte ou de jardinage ? Des difficultés pour saisir toutes les subtilités d'une feuille d'impôt ? Ou encore des soucis pour vous déplacer jusqu'à un commerce local ? Voilà quelques unes des dix questions que la municipalité vient d'adresser à l'ensemble de nos seniors.



Le but de cette enquête ? Cibler, comme vos élus s'y étaient engagés durant la campagne des élections municipales, les réels besoins et les principales préoccupations de nos aînés afin d'y répondre de la façon la plus adaptée possible. Loin de vouloir nous immiscer dans la vie privée de nos doyens, nous cherchons, à travers cette enquête spéciale « Seniors », à développer des services nouveaux capables d'être tout à la fois pertinents et attendus par le plus grand nombre. A quoi bon en effet investir dans un système de transport à l'intérieur de la commune, si nos administrés privilégient plutôt un système de portage à domicile de repas ou de livres issus de notre bibliothèque municipale ?



Tout en ayant la certitude que les réponses formulées resteront strictement confidentielles, nos seniors pourront malgré tout -et sans obligation aucune- s'identifier sur ce questionnaire afin que des élus municipaux puissent les recontacter pour faire le point sur des demandes spécifiques. Car voilà, loin d'avoir voulu être exhaustive, la municipalité vous laisse la possibilité de poursuivre la réflexion et le débat en apportant toutes vos idées et suggestions.

Histoire de ne prendre personne de court et de laisser à tous le temps d'identifier vos souhaits, ce questionnaire pourra être retourné en mairie de Verrières jusqu'au 15 décembre inclus.

Une fois encore, le principal objectif de l'équipe municipale est de tout mettre en œuvre pour développer un village dans lequel il fait bon vivre et... bon vieillir.

La téléalarme : un petit rappel.

Depuis de nombreuses années, le Conseil Général de l'Aube à travers le système *AUBE ECOUTE* a mis en place la téléassistance pour toutes les personnes âgées ou handicapées qui le souhaitent au tarif préférentiel de 14,84€ (après la déduction de la participation du Conseil Général au coup de l'abonnement) par mois en 2008. En 2004, le conseil municipal et le Centre Communal d'Action Sociale ont décidé de soutenir cette action **en prenant également en charge l'équivalent de l'aide du Conseil Général et ce quel que soit l'opérateur retenu.**

La téléalarme c'est :

- Une écoute permanente et rassurante, une possibilité 24 h/24 et 7 jours / 7 de lancer un appel de n'importe où chez soi, recevoir une aide ou un secours dans les meilleurs délais, de jour comme de nuit.
- Une garantie de pouvoir continuer à vivre chez soi dans les meilleures conditions, d'être rassuré en permanence et donc, de vivre sereinement et en sécurité.

Pour en bénéficier, il vous suffit de pouvoir désigner au moins une personne ayant un double des clés de chez vous et qui soit susceptible de se rendre à votre domicile dans un délai de 15 minutes (afin de lever le doute et/ou de faciliter l'accès aux secours si nécessaire).

Vous pouvez et devez utiliser votre téléassistance chaque fois que vous le jugez nécessaire ou que vous en éprouvez le besoin. C'est-à-dire en cas de malaise, accident; mais aussi en cas de vol, effraction, agression, au sein même de votre domicile, panne ou autres problèmes techniques ou encore, si vous ressentez des crises d'angoisse, un sentiment de grande solitude ou tout simplement le besoin de parler.